

La future Constitution burundaise : un simple cache-sexe

La Libre Belgique, 9 mai 2018 Par Athanase Karayenga Journaliste indépendant - Conseiller en Médias @ Communication
 A quelques jours du référendum sur la future Constitution du burundi, le 17 mai, il convient de relever que ce référendum pour convenance personnelle constitue un simple cache-sexe. Pierre Nkurunziza souhaite se donner bonne conscience après avoir détruit l'Accord de Paix et de Réconciliation d'Arusha, l'œuvre immortelle de nos pères de l'Afrique, Julius Nyerere et Nelson Mandela.

Pierre Nkurunziza a un rêve ouvertement exprimé depuis plusieurs années maintenant. A sa manière, il s'acharne à rallumer le feu de la discorde entre les Burundais, à ramener le pays aux temps des ségrégations et exclusions que l'Accord d'Arusha avait surmonté en instaurant une formule, imparfaite certes, de partage du pouvoir entre les composantes de la nation burundaise. Pierre Nkurunziza, en définitive, grâce à son référendum à l'illégal comme son troisième mandat instaure une forme d'apartheid car le Burundi de ses rêves devrait être une sorte de « Bahutustan ». Misère ! La répression des médias nationaux depuis 2015, la persécution des journalistes burundais qui perdure, la suspension pour six mois des radios BBC et la Voix de l'Amérique, ainsi que celle du journal Le Renouveau, prouvent au moins une grande cohérence dans le régime politique burundais. La liberté de l'information et d'opinion pour les citoyens, la liberté des médias seront combattues avant, pendant et après le référendum constitutionnel. Cela est vrai également pour toutes les autres libertés et droits fondamentaux des citoyens burundais. Car la nouvelle Constitution ne sert que de cache-sexe pour couvrir la nudité du projet politique de Pierre Nkurunziza, à savoir une dictature affirmée et assumée sans honte et sans scrupule. La nouvelle Constitution ne rendra pas justice aux victimes des assassinats, des viols, des tortures, des disparitions forcées et des crimes contre l'humanité commis tous les jours par le régime en place. Au contraire, elle consacra l'impunité des criminels soustraits à la justice internationale. Elle consolidera l'inanité, l'inaction et la nullité de la justice burundaise. La nouvelle Constitution ne ramènera pas les réfugiés burundais de l'exil. Elle ne libèrera pas les milliers de prisonniers politiques. Elle ne permettra pas aux citoyens burundais de lutter efficacement contre la privation des biens publics par le régime de Pierre Nkurunziza. La nouvelle Constitution ne changera absolument rien à la situation dramatique de pauvreté et de chômage qui gangrène la société burundaise. Elle ne ramènera pas sur les bancs de l'école les milliers d'enfants qui ont déserté ou de la pauvreté de leurs familles. L'Eglise catholique a fait un très bon diagnostic du contexte inacceptable du référendum constitutionnel. Dommage qu'elle tende aux citoyens burundais un verre à moitié plein. Elle aurait pu s'en tenir au diagnostic et s'abstenir d'inviter les citoyens burundais à se résigner et à accepter la loi fondamentale qui sortira du référendum du 17 mai 2018. Pour les raisons évoquées ci-après, la lutte continue. La résistance démocratique contre la dictature, avant, pendant et après le référendum constitutionnel continue. « Rester debout » est le titre du livre-témoignage bouleversant de Pierre Claver Mbonimpa, recueilli par Antoine Kaburahe. Le 3 mai 2018, notre Mandela burundais a été élevé au rang, combien mérité, de Doctor Honoris Causa par l'Université Libre de Bruxelles Vrije Universiteit Brussel (VUB). Oui, il faut « Rester debout ». En attendant qu'après la victoire de la résistance démocratique des citoyens burundais contre la dictature, le titre, combien mérité aussi, de « Doctor Horroris Causa » soit attribué, pour l'éternité, à Pierre Nkurunziza. InchâAllah !

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});